

PROCÈS-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de Mayotte
Scrutin du mardi 24 juin 2025 à 09h00 au jeudi 25 juin 2025 à 9h00 (heure de Mayotte) - Vote électronique

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en sa séance du 06 juin 2024 et modifiés par la délibération n° 2025-003 ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-019 relatif aux modalités de recours au vote électronique pour les élections des conseils de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-023 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu le procès-verbal de scellement des urnes électroniques en date du 23 juin 2025 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 25 juin 2025 ;

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

Article 1er : Proclamation des résultats

Dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique sont proclamés les résultats suivants :

Collège A – Représentants des professeurs des universités et personnels assimilés

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale	8
Nombre de bulletins dans l'urne	8
Taux de participation	100,00 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	8
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	3
Quotient électoral	2,67

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
Ambitions pour l'enseignement supérieur à Mayotte	8	3	0	3

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
Ambitions pour l'enseignement supérieur à Mayotte	SUCRÉ Elliott CHIROUTER Edwige EGEA Vincent

Collège B – Représentants des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	33
Nombre de votants	30
Taux de participation	90,91 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	16
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	3
Quotient électoral	5,33

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
Formation'Sup	16	3	0	3

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
Formation'Sup	THONANG YOUKAP Patrick URIBE Laura BUNDU MALELA Buata

Collège C – Représentants des autres enseignants et autres personnels rattachés à l'établissement pour leurs activités de recherche ne relevant pas des catégories précédentes

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	60
Nombre de votants	46
Taux de participation	76,67 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	41
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	20,5

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
PARTAGER – AGIR – INNOVER !	25	1	0	1
Unité et Transparence	16	0	1	1

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
PARTAGER – AGIR – INNOVER !	BOURREL Christian
Unité et Transparence	TESSON Marine

Collège BIATSS – Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

Résultats du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	71
Nombre de votants	62
Taux de participation	87,32 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	40
Nombre de bulletins blancs	22
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	20

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
Partager, Agir, Innover	40	2	0	2

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
Partager, Agir, Innover	HAMADI Zaïnaba BRAHIMA Arfachad-Aboubacar

Collège Usagers – Secteur Disciplines Juridiques, Économiques et de Gestion

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	625
Nombre de votants	91
Taux de participation	14,56 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	86
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	43

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
Niya moza oudza loulou : "Ensemble pour agir"	62	1	0	1

Émergence Étudiante	24	0	1	1
------------------------	----	---	---	---

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
Niya moza oudza loulou : "Ensemble pour agir"	FILA Djamel (titulaire) ATTIKI Fatima (suppléante)
Émergence Étudiante	ATTOUMANI Anzaïr (titulaire) SALIM Mouna (suppléante)

Article 2 : Publicité

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution de présent arrêté.

Il est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage à la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles et par une mise en ligne sur le site internet de l'Université de Mayotte.

Fait à Dembéné, le 26 juin 2025

Le Président de l'Université de Mayotte

